COMMUNE de ISBERGUES	DOSSIER N° DP 062 473 23 00019 Déposée en mairie le : 22/02/2023 Adresse des travaux : 445 rue Danton 62330 ISBERGUES Destinataire : Madame CARNET Claire 152 rue du Tannay 59189 THIENNES

Objet : Décision Tacite d'opposition suite à la non-complétude du dossier

Travaux : Réfection de toiture

Madame,

Vous avez déposé le **22/02/2023** à la mairie **de ISBERGUES** une demande de **Déclaration préalable** dont les références sont rappelées dans le cadre ci-dessus.

Par lettre du **13/03/2023,** il vous a été demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble de ces pièces n'ayant pas été adressé à la mairie **de ISBERGUES** dans le délai de trois mois qui vous était imparti en application de l'article R.423.39 du code de l'urbanisme, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une **décision tacite d'opposition.**

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à ISBERGUES, le 11 JUIL. 2023

Le Maire,
David THELLIER

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

Nota :
L'attention du demandeur est appelée sur le fait que si les travaux étaient mis à exécution sans avoir obtenu au préalable une autorisation réglementaire, il s'exposerait à des poursuites pour infraction à la législation (en application des articles L 480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Délais et voies de recours contre la présente lettre : le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Affaire suivie par : Florence PRUDHOMME1 florence.prudhomme@bethunebruay.fr
Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane